



RENCONTRE AVEC LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA RÉASSURANCE

2ème édition

PARIS, LE 3 JUILLET 2013

INTERVENANTS

Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Directeur Général

LLOYD'S

Alexis Valençon, Associé



Ondine Bourrut Lacouture, Underwriting Manager



Duncan King, Casualty Reinsurance Underwriter



Dominique Lauré, Directeur Général Adjoint



Nicolas Fardeau, Chargé de clientèle Senior

Emmanuel Le Floc'h, Chargé de clientèle Non Vie

Alexis Macris, Chargé de clientèle Senior

Christophe Valero, Chargé de clientèle Non Vie

Philippe Virolle, Directeur Général Adjoint Vie Accident Santé



ORDRE DU JOUR

▶ 14.20 – 15.20 Première partie : marché du Lloyd's & environnement

14.20 – 14.50 Le Lloyd's : un marché de réassurance en évolution

14.50 – 15.20 L'environnement juridique et réglementaire en 2013

15.20 – 15.30 L'environnement de la Réassurance Individuelle Accident

15.30 – 15.40 Questions & Réponses

▶ 15.40 – 17.00 Deuxième partie: le Lloyd's, un marché de spécialistes

15.40 – 16.20 Table ronde - Réassurance responsabilité civile

16.20 – 17.00 Table ronde - Réassurance dommages aux biens

▶ 17.00 – 18.00 Conclusion, suivie d'un « networking drink »



I. MARCHÉ DU LLOYD'S & ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

LE LLOYD'S & LA RÉASSURANCE PLAN 2012 - 2014

- ▶ Le Lloyd's en France a initié un programme à 3 ans en 2012 afin d'aider le marché de la réassurance au Lloyd's à se développer en France:
 - Ouvrir le marché français de la réassurance en réduisant les obstacles – perçus par le marché – au développement avec le Lloyd's (langue, procédures de souscription, etc.)
 - Faciliter l'augmentation des capacités locales
- ▶ Evolution de la gestion des sinistres
- ▶ Spécificité du marché français : cas des nantissements



LE LLOYD'S & LA RÉASSURANCE CONFÉRENCE DE 2012

- ▶ 1ère édition de la “Rencontre avec le marché français de la réassurance” en juillet 2012
- ▶ Points clés :
 - 2011 a été la seconde année la plus coûteuse pour le marché de l’assurance et de la réassurance
 - Environnement économique extrêmement incertain
 - Corporation du Lloyd’s, garant de la réglementation interne + structure de suivi des capacités
 - Accès simplifié au marché du Lloyd’s à Londres et localement



LE LLOYD'S AUJOURD'HUI: POINTS CLÉS

- ▶ Résultats solides malgré l'impact de l'ouragan Sandy
- ▶ Maîtrise de la croissance des primes
- ▶ Montant record de bénéfices nets et fonds centraux
- ▶ Notations A+/A confirmées et perspective positive de S&P et Fitch (25 juin 2013)
- ▶ Utilisation des modèles internes de Solvabilité II
- ▶ Lancement de Vision 2025



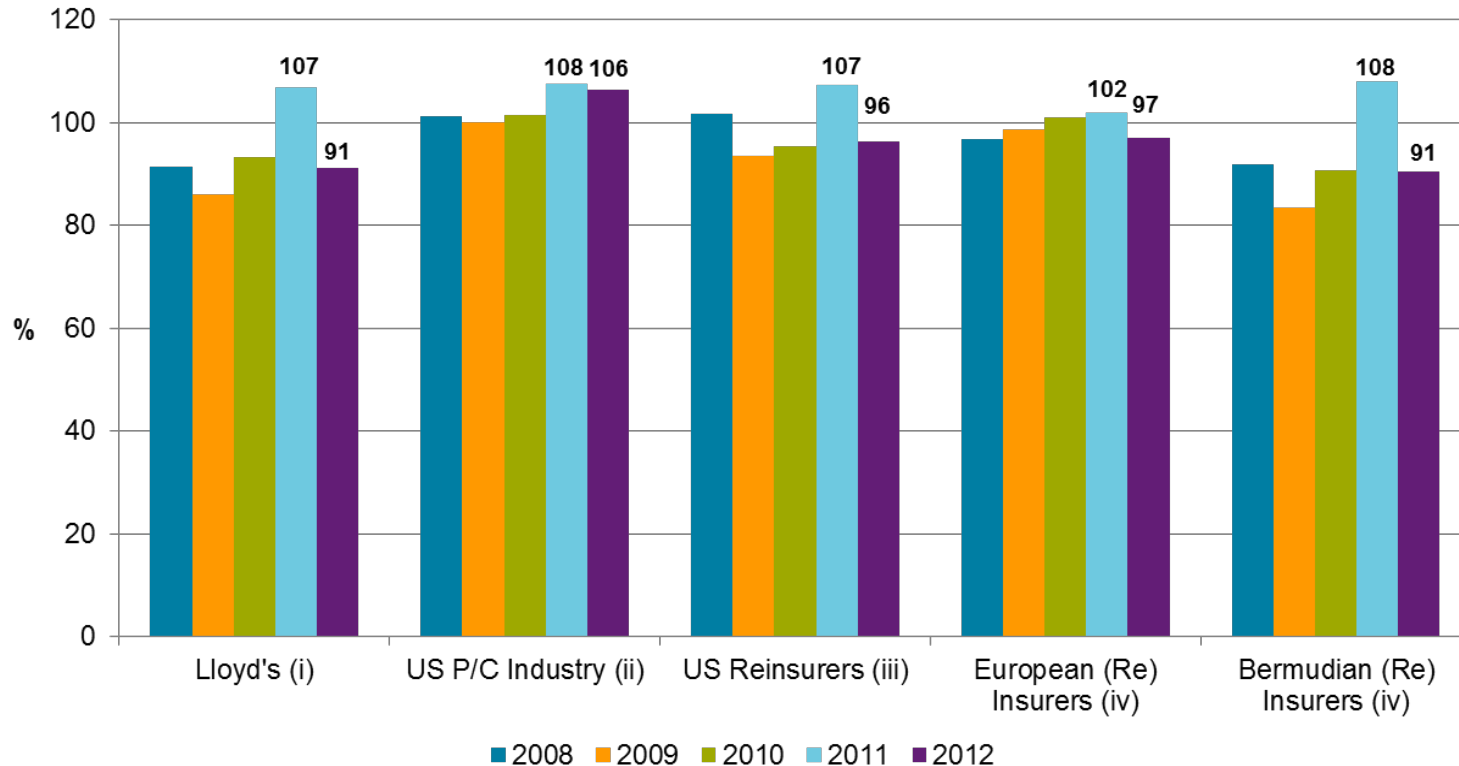
RÉSULTATS FINANCIERS

£m	Dec 2010	Dec 2011	Dec 2012	Evolution %
Primes souscrites	22,592	23,477	25,500	9
Montant net primes perçues	17,111	18,100	18,685	3
Montant net sinistres encourus	(10,029)	(12,900)	(10,098)	(22)
Dépenses opérationnelles nettes ¹	(5,939)	(6,437)	(6,926)	8
Résultat technique	1,143	(1,237)	1,661	–
Retour sur investissement ²	1,258	955	1,311	38
Autre revenu/dépense ³	(206)	(234)	(201)	(14)
Bénéfice/(Perte) avant impôt	2,195	(516)	2,771	–
Ratio combiné%	93.3	106.8	91.1	

Sources: i) Lloyd's pro-forma financial statements, ii) Insurance Information Institute, iii) Reinsurance Association of America (iv) Company data (8 European companies: 17 Bermudian companies)

UNE POSITION FAVORABLE PAR RAPPORT À NOS CONFRÈRES

Ratio combiné



Sources: i) Lloyd's pro-forma financial statements, ii) Insurance Information Institute, iii) Reinsurance Association of America (iv) Company data (8 European companies: 17 Bermudian companies)



NOTATIONS DU LLOYD'S

- ▶ Le Lloyd's est noté par trois grandes agences de notation financière :



Source: AM Best, Fitch, Standard & Poor's

- ▶ Les notations du Marché du Lloyd's s'appliquent à l'ensemble des syndicats pour toutes les affaires souscrites depuis 1992
- ▶ Elles soulignent l'amélioration de la compétitivité du Lloyd's et les progrès dans la mise en place de Solvabilité II



STRUCTURE UNIQUE DU CAPITAL DU LLOYD'S

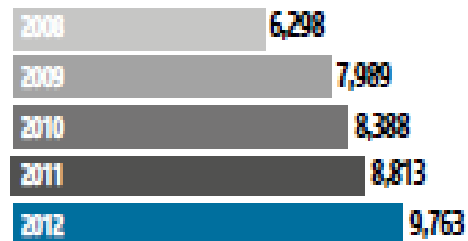
ACTIFS SÉPARÉS	PREMIER MAILLON	ACTIFS DÉTENUS PAR LES SYNDICATS £41,126 m	Toutes les primes perçues par un syndicat sont détenues en « trust » (fidéicommiss) pour le paiement des sinistres subis par les assurés de ce syndicat.	1
	2È MAILLON	FONDS DES MEMBRES AU LLOYD'S £15,660 m	Chaque membre, qu'il soit investisseur institutionnel ou particulier, doit apporter un capital suffisant pour financer ses opérations de souscription au Lloyd's.	2
ACTIFS MUTUALISÉS	3È MAILLON	TOTAL £3,230 m	Les Actifs Centraux sont disponibles, à la discrétion du Conseil du Lloyd's, pour le règlement de tout sinistre couvert qui, en amont de la chaîne, ne pourrait être satisfait par les ressources de quelque membre que ce soit.	3

LE LLOYD'S: UN MARCHÉ DE RÉASSURANCE EN ÉVOLUTION

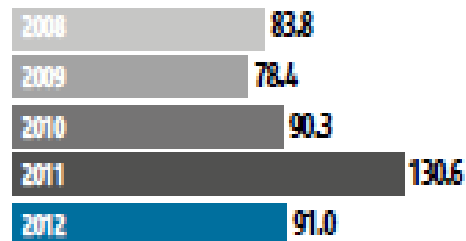
RÉASSURANCE: PRIMES 2012 AU LLOYD'S

- Dans le monde: GWP £ 9,763m en 2012
- Evolution de la Réassurance les 5 dernières années:

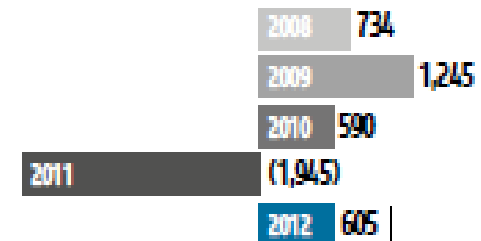
Gross written premium
£m



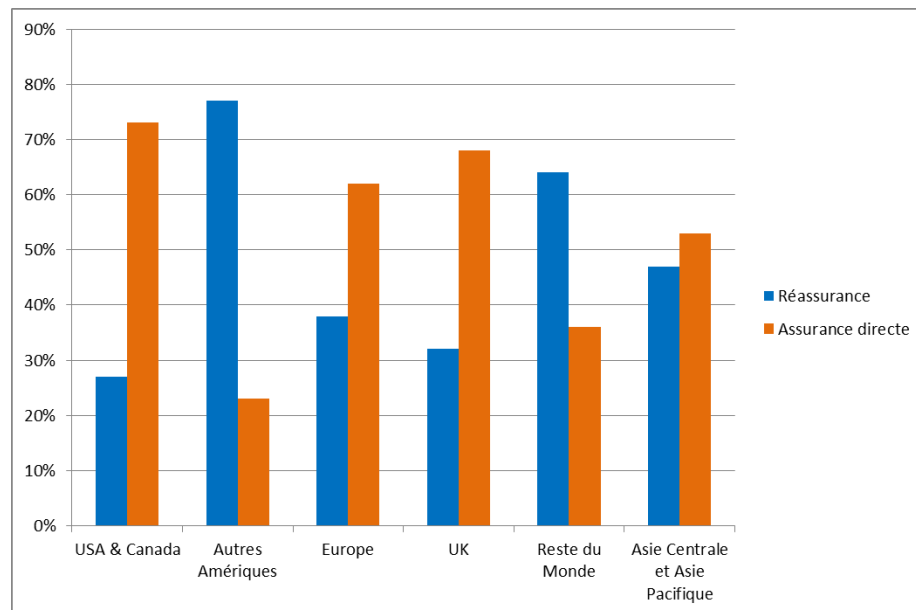
Combined ratio
%



Underwriting result
£m



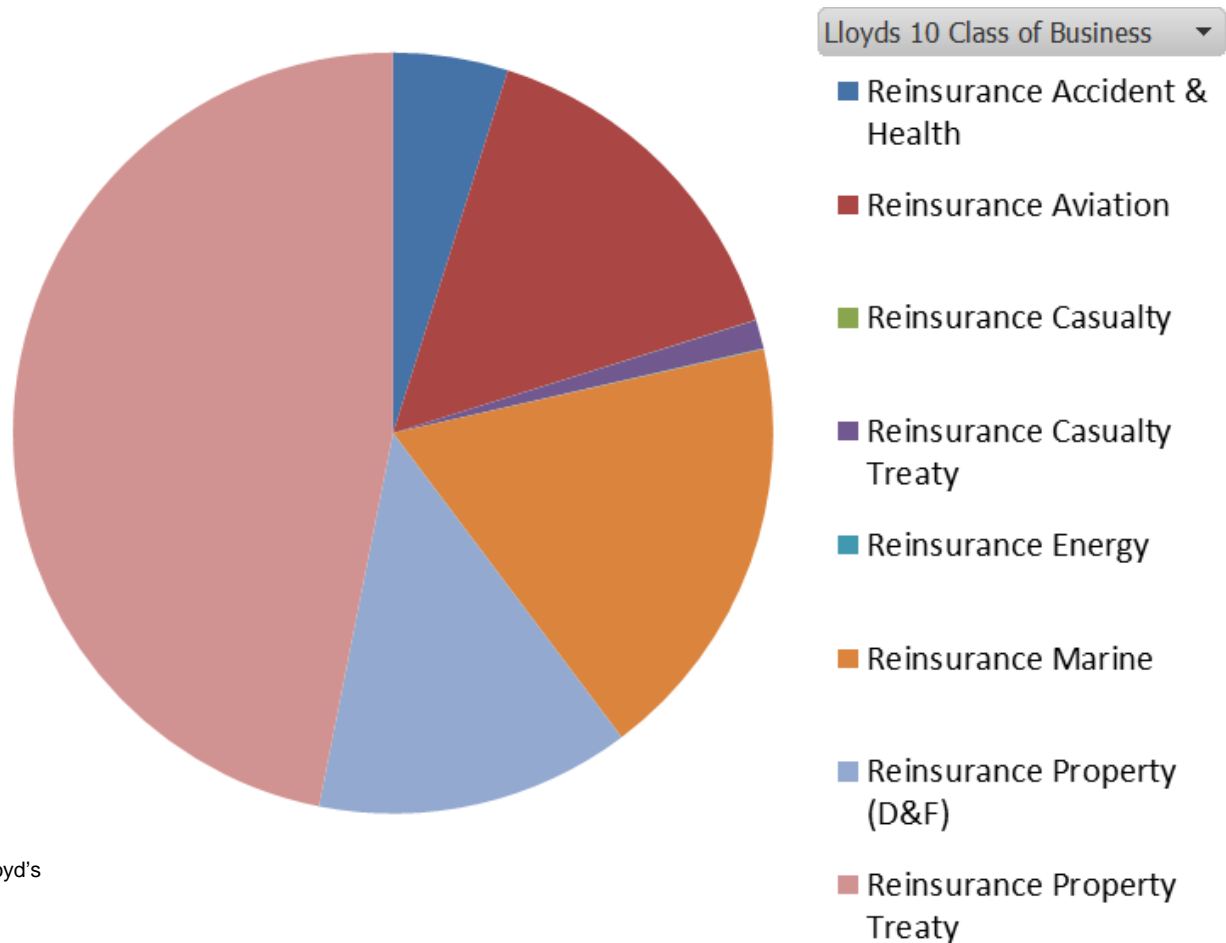
- Croissance de 10,7% de 2011 à 2012
- Part de la réassurance par zone géographique



Source: Lloyd's

RÉASSURANCE: PRIMES 2012 AU LLOYD'S

- En France: GWP €248m
- Bien présent en maritime, aviation et dommages



Source: Lloyd's

RÉASSURANCE: CLASSEMENT DU LLOYD'S

Top 10 Global Reinsurance Groups

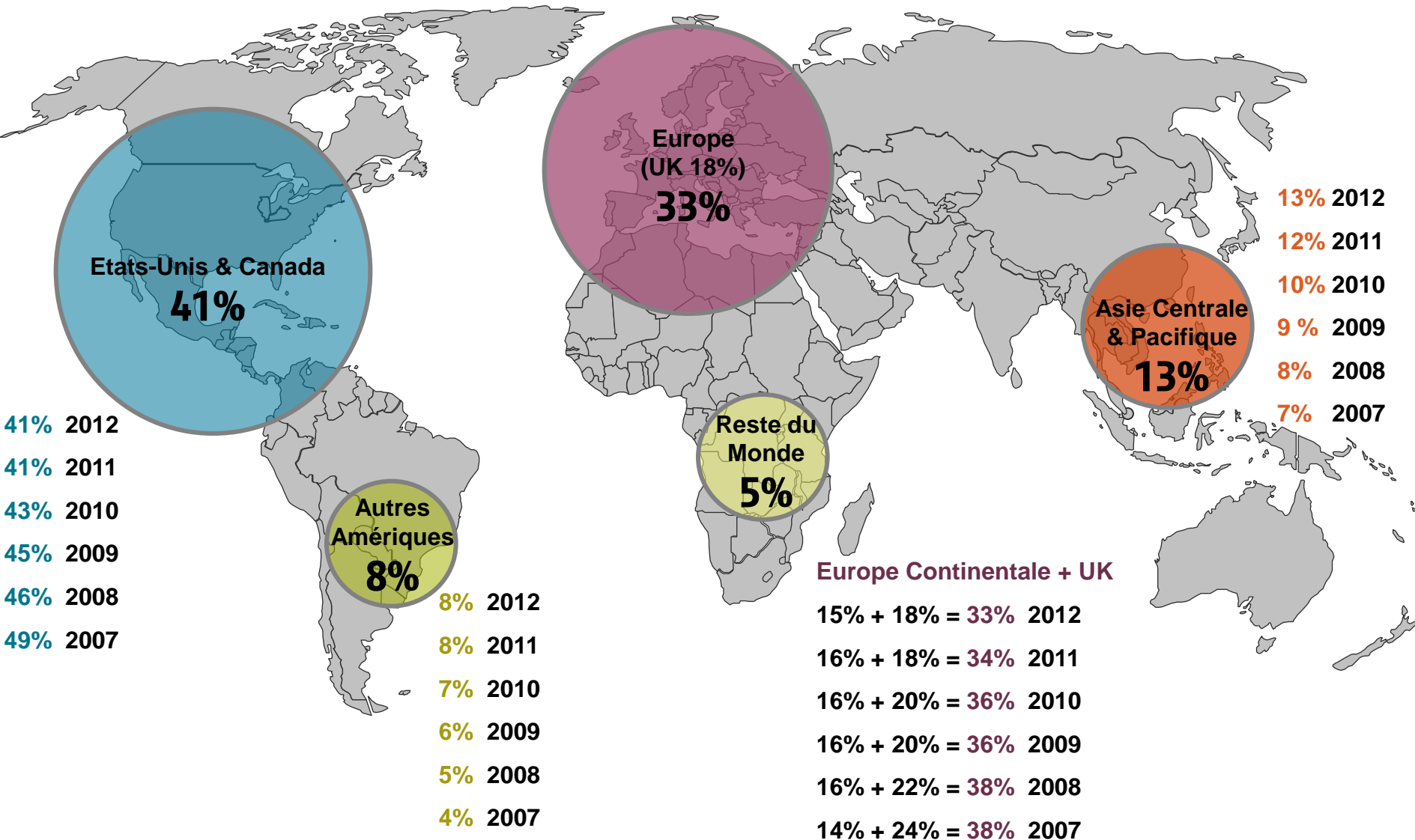
Ranked by gross premium written in 2011
(US\$ millions)

2012 Ranking	Company Name	Reinsurance Premiums Written				Total Shareholders' Funds	←-----Ratios (1)----->		
		Life & Non-Life Gross	Life & Non-Life Net	Non-Life only Gross	Non-Life only Net		Loss	Expense	Combined
1	Munich Reinsurance Company	\$33,719	\$32,274	\$21,441	\$20,539	\$30,185	83.9%	30.4%	114.2%
2	Swiss Reinsurance Company Limited	\$28,664	\$22,868	\$17,181	\$13,571	\$31,287	73.5%	28.1%	101.6%
3	Hannover Rueckversicherung AG (2)	\$15,664	\$13,921	\$8,840	\$7,719	\$7,261	78.9%	25.6%	104.5%
4	Berkshire Hathaway Inc. (3)	\$15,000	\$15,000	\$9,867	\$9,867	\$168,961	N/A	N/A	99.9%
5	Lloyd's (4) (5)	\$13,621	\$10,015	\$13,621	\$10,015	\$28,155	97.0%	33.5%	130.6%
6	SCOR S.E.	\$9,845	\$8,891	\$5,157	\$4,650	\$5,711	76.6%	27.9%	104.5%
7	Reinsurance Group of America Inc.	\$7,704	\$7,736	\$0	\$0	\$6,137	N/A	N/A	N/A
8	China Reinsurance (Group) Corporation	\$6,179	\$5,904	\$3,652	\$3,526	\$6,011	49.1%	51.0%	100.1%
9	PartnerRe Ltd.	\$4,621	\$4,474	\$3,831	\$3,688	\$6,468	96.7%	28.7%	125.4%
10	Korean Reinsurance Company (6)	\$4,551	\$3,043	\$4,551	\$3,043	\$1,105	84.0%	18.8%	102.8%

Source: AM. Best: Best's Review 2012

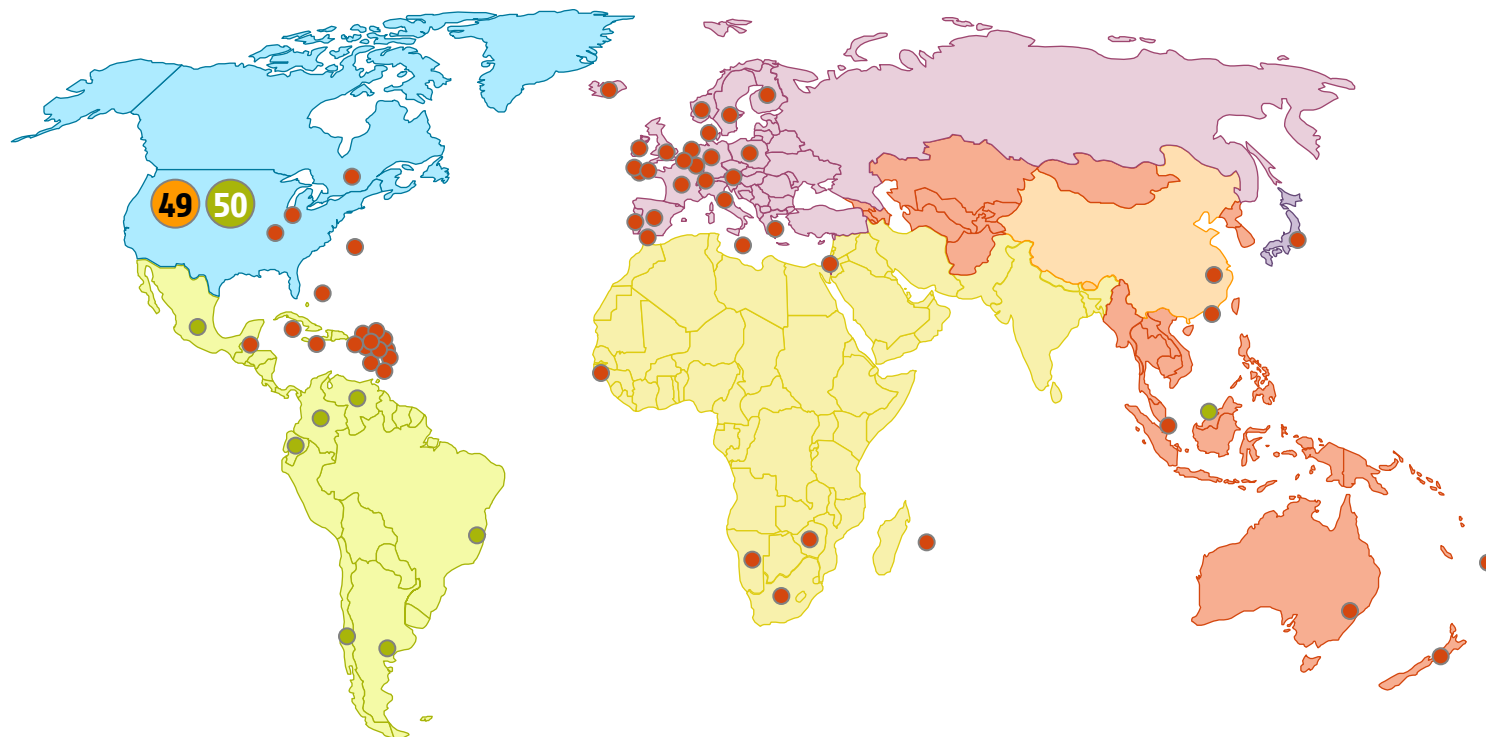
- Le Lloyd's se situe en 2011 au 5^{ème} rang mondial en terme de primes nettes souscrites
- 3^{ème} en ce qui concerne la réassurance non vie exclusivement




LE LLOYD'S EN TANT QUE MARCHÉ GLOBAL



LICENCES & AGRÉMENTS DU LLOYD'S

Il y a plus de 75 territoires dans lesquels le Lloyd's détient un agrément spécifique



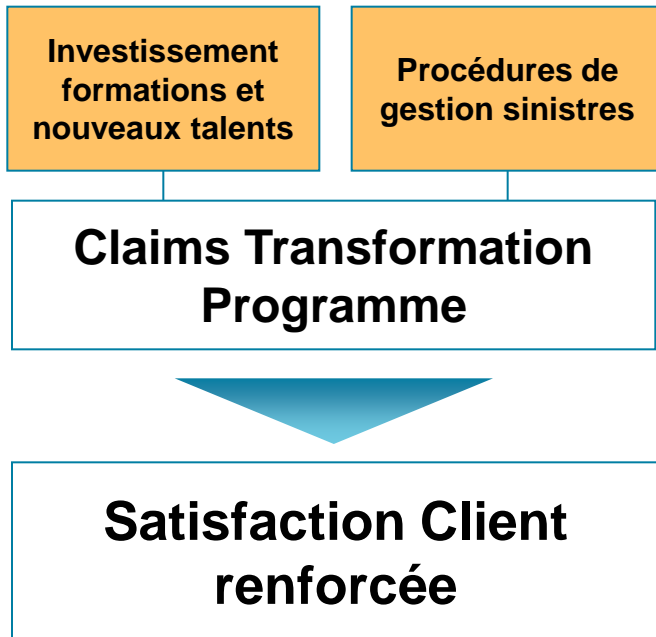
-  AGRÉÉ EN TANT QU'ASSUREUR OU AYANT LA POSSIBILITÉ D'ACCEPTER DES AFFAIRES
-  ELIGIBLE US 'SURPLUS LINES'
-  ENREGISTRÉ OU AGRÉÉ EN TANT QUE RÉASSUREUR

Le Lloyd's détient des **LICENCES ET AGRÉMENTS** pour ses opérations dans **PLUS DE 75 PAYS** (ce qui signifie que le Lloyd's est soit agréé, soit éligible en tant qu'assureur en surplus lines, ou est autorisé ou enregistré en tant qu'assureur uniquement). Le Lloyd's peut accepter des affaires provenant de plus de 200 pays et territoires, conformément à leurs procédures et règlements.

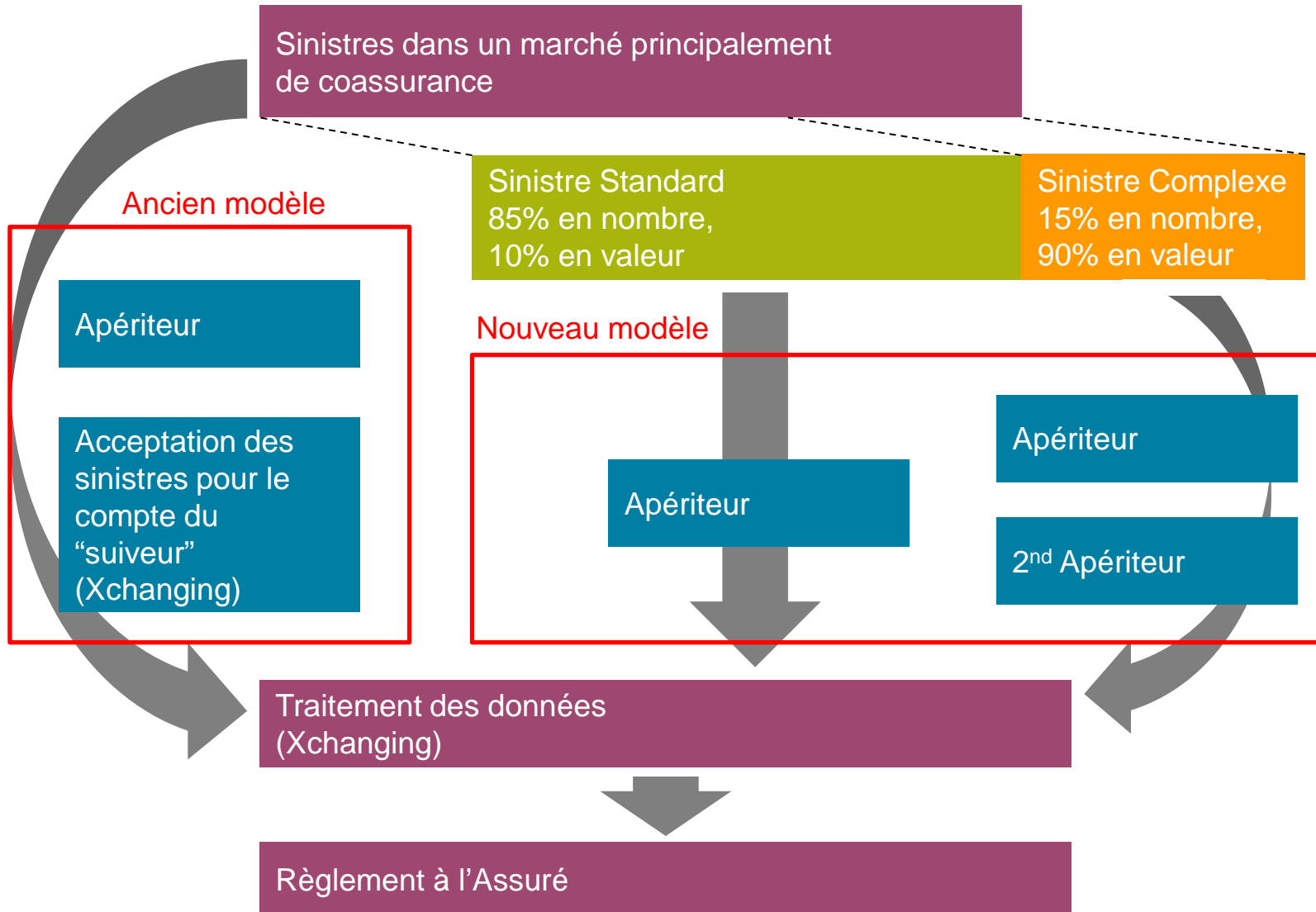
LES SINISTRES AU COEUR DE LA STRATÉGIE DU LLOYD'S

“optimiser la gestion des sinistres au sein du marché afin de renforcer la satisfaction client.”

“être un marché de choix pour les souscripteurs d'assurance et de réassurance, et permettre aux intermédiaires d'accéder au marché de l'assurance spécialisée pour les risques de dommages et de responsabilité.”



RATIONALISATION DE LA PROCÉDURE DE GESTION DES SINISTRES



EC3M

CITY OF LONDON

LLOYD'S VISION 2025

**TO BE THE GLOBAL CENTRE
FOR SPECIALIST
INSURANCE AND
REINSURANCE**

- Une croissance dans les nouveaux marchés
- Une base de capital plus diversifiée
- Une communauté de souscription profondément ouverte à l'international
- Un marché qui se développe à travers des réseaux internationaux de courtiers
- Avec de puissantes plateformes hors UK dans certains des plus importants marchés internationaux

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE & RÉGLEMENTAIRE EN 2013



INTRODUCTION : LE CADRE JURIDIQUE DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

- ▶ Application résiduelle du Code des assurances :
 - Définition de la réassurance (art. L.310-1-1)
 - Modalités d'agrément et d'exercice
 - Inapplication des dispositions relatives au contrat d'assurance (art.L.111-1)

INTRODUCTION : LE CADRE JURIDIQUE DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

- ▶ Application essentielle du Code civil :
 - Le contrat de réassurance est régi par le droit commun civil des contrats (art.1134)
 - Conséquences : absence de formalisme et liberté contractuelle
 - Tempéraments : application des principes fondamentaux régissant les relations entre les parties
 - Extrême bonne foi
 - Partage du sort

INTRODUCTION : LE CADRE JURIDIQUE DE LA RÉASSURANCE EN FRANCE

- ▶ Rappel : acceptation des polices d'assurance en base réclamation ("*claims made*") depuis la LSF du 1er août 2003 (art. L.124-5 du Code des assurances)
 - Principe : choix entre fait dommageable ou réclamation
 - Exceptions :
 - RC personnes physiques en dehors de leur activité professionnelle (fait dommageable - art. L.124-5 du Code des assurances)
 - RC médicale (réclamation - art. L.251-2 du Code des assurances)

I. LES RELATIONS ENTRE LE RÉASSUREUR ET L'ASSURÉ

- ▶ Principe : absence d'action directe de l'assuré contre le réassureur
 - Article L.113-3 du Code des assurances
 - Cour de cassation, 1^e civ., 27 octobre 1982, “*Dow Chemical c. Caisse Mutuelle d'Assurance du Bâtiment*” (n°81-14.386)

I. LES RELATIONS ENTRE LE RÉASSUREUR ET L'ASSURÉ

► Exceptions :

- Clause de “*cut through*”
- Requalification (tribunal de commerce de Nanterre, 6e ch., 16 avril 1999, “*Grands Moulins du Mali*”)
- Action oblique :
 - Article 1166 du Code civil
 - Tribunal de commerce de Paris, 14 mai 1982, 13e ch., “*Tchadienne Brossette Valor c. Commercial Union et autres*”

II. LES RELATIONS ENTRE CO-RÉASSUREURS

- ▶ Responsabilité des co-réassureurs envers le réassureur apériteur
- ▶ Responsabilité du réassureur apériteur envers ses co-réassureurs :
 - Fondement : le mandat (art.1991 et 1992 du Code civil)
 - Risques : lors de la conclusion / l'exécution du contrat de réassurance

III. LES ÉVOLUTIONS À PRENDRE EN COMPTE

- ▶ L'action de groupe :
 - Projet de loi en cours de discussion au Parlement
 - Protection des consommateurs
 - Préjudices matériels
 - “*Opt in*”
 - Champ d'application encore incertain :
 - Vente de biens, fourniture de service et pratiques anti-concurrentielles
 - Environnement et santé ?

III. LES ÉVOLUTIONS À PRENDRE EN COMPTE

- ▶ La garantie des catastrophes naturelles :
 - Projet de loi en cours de discussion au Parlement
 - Liste des phénomènes éligibles
 - Priorité donnée à la garantie RC décennale pour le risque de subsidence

III. LES ÉVOLUTIONS À PRENDRE EN COMPTE

- ▶ L'évaluation du dommage corporel :
 - Tendances de la jurisprudence à une évaluation à la hausse du préjudice corporel (cour d'appel de Versailles, 9 juin 2011, “*Caddeo*”, RG n°09/04905)
 - Encadrement par les nomenclatures, barèmes et référentiels d'indemnisation
 - Absence de “*punitive damages*”

L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

QUESTIONS?



II. LE LLOYD'S, UN MARCHÉ DE SPÉCIALISTES

TABLE RONDE

RÉASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE



TABLE RONDE

RÉASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS



